

**Questioni di donne**  
Diplomazia informale e reti femminili  
alla corte dei Savoia-Carignano (XVII secolo)  
Elisabetta Lurgo

---

## Appendice documentaria

---

Archivio di Stato di Modena

Archivio Segreto Estense, Cancelleria, Carteggi con Principi Esteri: buste 1452, 1454

Archivio di Stato di Torino

Sezione Corte

Materie politiche per rapporto all'estero, Lette Ministri, Francia, m. 110

Materie Politiche per rapporto all'interno, Lettere diverse Real Casa, Lettere Principi diversi di Savoia, mazzi 56, 66, 69, 70

**Olimpia Mancini a Emanuele Filiberto  
di Savoia-Carignano. Parigi, 7 aprile 1679**

Serenissimo mio Signor fratello Osservandissimo.

So che devo partecipare a V.A.S. quanto mi succede in questa corte, ove, come in tutte le altre, avvengono continui cambiamenti, ma non sempre nocivi a chi toccano. Sua Maestà ha desiderato che io dassi la demissione della mia carica in favor di Madama di Montespan, la quale, per molte ragioni, vuol stabilire in luoco permanente. Non mi sono dimostrata in nessuna maniera renitente a compiacere a Sua Maestà, la quale con discorsi obbligantissimi mi ha dichiarato che si ritrovava sì soddisfatta di me in quest'occasione che vedrebbe il mondo la memoria costante che ne conserverebbe, con voce sì alta e sì pubblica che credo tal che V.A.S. e Madama Reale ne saranno accertate da molte parti. Mentre io compisco al mio debito con l'assicurar Vostra Altezza Serenissima ch'io non patisco pregiudicio alcuno in questo discorso, poiché detta Maestà mi dà cinque cento millia lire denari contanti, vingti cinque millia lire di pensione con aumento sin a trenta millia, tutte le medesime prerogative ch'io prima godevo in detta carica, come li medesimi alloggiamenti in tutte le case reali e altre simili. Aggiungo le promesse uscite dal proprio dire di detta Maestà, che farebbe per la mia famiglia cose che mi darebbero compita sodisfazione, dimostrandomi fisso disegno per questo. Infine, devo assicurare V.A.S. che, sì come si è sempre sì teneramente interessata per la mia famiglia e per me, deve esser contenta di queste sincere dimostrazioni di Sua Maestà; e credo eziandio che detta Maestà ne farà qualche passaggio presso il Signor ambasciatore di Madama Reale. Di quello ne anderà scrivendo ne darò notizia a V.A.S., la quale supplicando humilmente dell'honor de' suoi benignissimi cenni, col mio ossequiosissimo rispetto la riverisco.

Aggiungo, Serenissimo fratello, ch'io in questo negozio non ho fatto un minimo passo senza la partecipazione della Serenissima madre.

**Olimpia Mancini alla duchessa di Savoia.  
Parigi, 7 aprile 1679**

Madame.

Si j'avois pu prévoir l'affaire qui m'arrive présentement, et de laquelle je prends la liberté de donner avis à Votre Altesse Royale, je me serois acquittée plus tôt de ce devoir. Le Roi a souhaité que je donnasse la démission de ma charge en faveur de Madame de Montespan. Je n'ai pas hésité à plaire à Sa Majesté en cette occasion, et j'ai sujet de ne m'en pas repentir, puisque Sa Majesté me laisse toutes les mêmes prérogatives de ma charge, tous les mêmes logements dans les maisons royales; qu'il me donne cinq cent mille livres d'argent

comptant, et trente mille livres de pension. Mais, Madame, je dois encore dire à V.A.R. qu'il m'a donné toutes les assurances que je pouvois souhaiter pour l'établissement de ma famille; qu'il en parleroit si publiquement que tout le monde seroit persuadé qu'il n'a aucune aigreur contre moi, mais plutôt une estime toute singulière et une si grande satisfaction, qu'il détruiroit par ce moyen toute l'opinion contraire qu'on pourroit en avoir. J'espère, Madame, que V.A.R. trouvera bonne la conduite que j'ai tenue en cette rencontre. Ce me sera toujours une singulière consolation quand je pourrai mériter l'approbation de V.A.R. et qu'elle me fasse l'honneur de me croire, Madame, de Votre Altesse Royale *etc.*

**Olimpia Mancini alla duchessa di Savoia.  
Parigi, 14 aprile 1679**

Madame.

La précédente que je me suis donnée l'honneur d'écrire à Votre Altesse Royale lui aura appris comme le Roi a souhaité de disposer de ma charge, et la conduite que j'ai tenu en cette rencontre, où il m'a fallu céder à la conjoncture du temps. Ce qui doit me donner de la joie plutôt que du déplaisir, c'est, Madame, que Leurs Majestés publient hautement qu'elles sont très satisfaites de moi. La Reine même, en m'ouvrant son cœur, m'a fait des amitiés si tendres et si affectionnées, qu'elles passent tout ce que je pourrais en dire à V.A.R., et assurément, Madame, je tire de la manière de Leurs Majestés, de parler si bien de moi sur cette affaire, une consolation qui augmente considérablement les avantages qui a plu au Roi de me faire pour me récompenser de cette charge. J'ajouterai, Madame, que j'ai été visitée de toute la cour en cette occasion, et que tous m'ont comblée de témoignages d'amitié autant agréables que je pouvois les souhaiter.

Voilà, Madame, un petit détail que mon devoir m'a inspiré de faire à V.A.R. Le Roi continue à me donner de bonnes espérances pour l'établissement de mes enfants: elles en auront plus tôt et des meilleures si V.A.R. les honore de sa protection, comme je la supplie très humblement de me croire, Madame, de V.A.R. *etc.*

**Maria di Borbone a Emanuele Filiberto  
di Savoia-Carignano. Parigi, 24 giugno 1679**

Carissimo figliolo.

Vi giungerà improvviso il conte di Soissons vostro nepote, così costretto dalla necessità per romper il corso a certi suoi mal consigliati amori che lo trahevano al precipitio, sotto la condotta d'alcuni suoi confidenti non troppo ben intentionati, senza le mie diligenze e fa-

tiche ch'ho fatto per questo. In virtù di che, mi è riuscito non senza gran pena di farlo consentire all'unico rimedio che vi era, di farlo allontanare da qui. Così è partito per Torino, e con questo stesso ordinario, mentre lo raccomando a Madama Reale, ne scrivo anco a voi, per dirvi che stimo, per divertirlo da noiosi pensieri che gli resteranno di qui, e per raddolcire l'amarezza della sua lontananza dall'oggetto amato, che sii bene trattarlo con ogni piacevolezza e divertimenti possibili, e scemata che parrà col tempo la sua passione, fortificarlo coi vostri consigli, per procurare di estinguerla affatto. Vi raccomando perciò d'aver e far avere sempre l'occhio sopra di lui, sia per distorlo, o dal commercio di qui, o da ogni desiderio di ritorno fuori di tempo. È ben vero che m'ha promesso di non partir da là senza il mio consenso, ma con tutto ciò non sarà male d'osservarlo. E quanto a voi, non lo permetterete, senza mio particolare avviso, tanto più che vi ho anche ingaggiato quello di M.R. Staremo intanto a vedere quanto opererà quest'assenza, e non dubito che non sia altrettanto compatito da voi, quanto assistito dalla vostra prudenza, per metterlo in miglior strada e conoscere il suo dovere. A voi dunque mi rimetto, e certificandovi della mia salute, vi desidero dal Cielo ogni prosperità.

**Olimpia Mancini alla duchessa di Savoia.  
Parigi, 24 gennaio 1680**

Madame.

Votre Altesse Royale sera surprise de l'advis que je ne dois pas différer à lui donner, puisque je n'ai jamais remarqué à mon regard des mesures à sa bonté. Elle n'ignore pas sans doute que je n'aie des ennemis en cette cour, qui n'ont cessé d'ourdir toute sorte d'artifice contre moi. Et enfin leur malice, en trouvant toujours de nouveaux, a été assez industrieuse, et les a si bien su déguiser, que j'ai été obligée de m'éloigner de la persécution, pour avoir un lieu et un temps plus paisibles pour me justifier. Mais, Madame, je me sens si pure et si nette de toutes leurs fausses accusations, qu'il me sera facile de m'en purger. Cependant, Madame, je supplie très humblement V.A.R. de ne recevoir aucune impression des bruits publics, qui condamnent sur la moindre apparence, mais de prendre le parti d'une personne qui est si absolument à elle et avec le dernier respect.

Touchant la somme que V.A.R. désire de moi, comme elle me fait l'honneur de me témoigner par sa dernière du 6<sup>eme</sup> de ce mois, au moment que je me disposois à m'en rendre la maitresse pour plaire à V.A.R., l'affaire qui fait le sujet de ma lettre m'est arrivée: je ferai dans mon éloignement tout ce qui me sera possible pour donner cette satisfaction à VA.R.

J'ai choisi Bruxelles et je pars en ce moment, comme un lieu assez près, d'où je pourrai plutôt faire entendre mes raisons.

**Maria di Borbone alla duchessa di Savoia.  
Da Parigi, 25 gennaio 1680**

Madame.

Le malheureux accident qui est arrivé en la personne de ma belle-fille la comtesse de Soissons m'a tellement accablée de douleur, et mise hors de moi-même, qu'à peine j'ai pu témoigner à Monsieur l'ambassadeur le surcroit de ressentiment que j'avois de n'en pouvoir donner part à V.A.R. C'est pourquoi il voulut bien s'en charger lui-même. Et j'ai été depuis si fatiguée et si malade que, n'étant pas encore quitte de fièvre, je ne peux me donner l'honneur d'en écrire de ma main à V.A.R. par le gentilhomme que je lui dépêche, pour lui faire un douloureux récit de nos malheurs. V.A.R. en verra néanmoins le sujet dans le feuillet ci-joint. Et si le pitoyable état dans lequel je me trouve est digne de compassion, V.A.R., qui a eu tant de bontés et tant de tendresses pour nous, en peut facilement juger et me plaindre. C'est le seul soulagement que je puis espérer parmi tant de travers et tant de maux qui me poursuivent, et de me pouvoir dire jusqu'au dernier soupir de ma vie, avec une fidélité inviolable et une obéissance très soumise, Madame, de V.A.R. *etc.*

**Olimpia Mancini alla duchessa di Savoia.  
Namur, 4 febbraio 1680**

Madame.

V.A.R. me pardonnera bien si je ne lui ai pas rendu compte, en partant de France, des raisons qui m'ont obligée de m'en aller. J'envoie ce gentilhomme exprès pour instruire V.A.R. de toutes les choses et lui demande la continuation de ses bontés. Je ne demande point de grâce mais justice: je suis très persuadée que mon innocence sera reconnue, mais je crains que ceux qui m'ont fait ce mal ne prolongent le temps le plus qu'ils pourront. Je me suis retirée en Flandre pour être plus près, afin de pouvoir agir et confondre mes ennemis, en faisant connoître mon innocence. Villeraye dira à V.A.R. ce qui s'est passé depuis mon départ: je crois, Madame, que V.A.R. ne désapprouvera pas le parti que j'ai pris, d'éviter la prison et l'ignominie d'être confrontée à une convivence de toute sorte de crimes.

Je finis en suppliant Votre Altesse Royale de m'honorer le plus souvent qu'elle pourra de ses nouvelles, afin que j'aie quelque consolation dans mes affreux malheurs, et me croire avec respect, Madame, de V.A.R. *etc.*

**Olimpia Mancini alla duchessa di Savoia.  
Anversa, 16 febbraio 1680**

Madame.

Après m'être donnée l'honneur d'écrire à Votre Altesse Royale et de lui rendre compte de la persécution qui m'a fait sortir de France, ne doutant pas qu'elle ne s'intéresserait dans mon malheur, je prendrai la liberté de lui dire que ceux qui m'ont calomniée comme cela, ne voyant rien à mordre sur les dépositions de la Voisin, ont empêché qu'on écoutât Madame de La Ferté, qui auroit été ma justification entière. Et qu'ils font examiner ma vie depuis un bout jusqu'à l'autre, avec plus de rigueur que ne feroit la plus terrible inquisition. Je supplierai toujours Votre Altesse Royale de m'accorder sa protection et je demande incessamment au Roi qu'il me fasse justice dans les manières qui sont dues à une personne de ma qualité. Le comte de Brandis partira d'ici au premier jour, et, comme il est pleinement instruit de toutes les choses, il racontera à Votre Altesse tout l'état de mon malheur, qui sont mes persécuteurs et les noires calomnies qu'ils m'ont faites. Ce qui me désole, Madame, c'est de voir toute notre Maison peut considérée par le traitement qu'on me fait. Car d'ailleurs, j'ai toute la consolation intérieure qu'on peut avoir, n'ayant quoi qui ce soit au monde à me reprocher. Faites-moi la grâce, Madame, de me croire fort innocente et Votre Altesse Royale peut être persuadée qu'à travers toute la douleur qui m'accable, je ne manquerai jamais de la passion et du profond respect que je vous dois, étant toujours, Madame, de V.A.R. *etc.*

**Olimpia Mancini alla duchessa di Savoia.  
Bruxelles, 25 febbraio 1680**

Madame.

Je ne doute pas que la nouvelle de mon éloignement n'ait surprise Votre Altesse Royale, comme elle me fait l'honneur de témoigner par la réponse qu'il lui a plu m'en faire, du 18 du passé. Elle a assez de bonté pour moi pour être touchée d'un si fâcheux accident. Je dis fâcheux, Madame, mais seulement dans les circonstances, pouvant assurer Votre Altesse Royale que dans le fond de l'affaire, et dans le fait, la conscience ne me reproche rien, et qu'il me sera toujours facile de faire voir mon innocence, quand mes ennemis auront moins de crédit et moins d'artifice à la couvrir sous certaines interprétations qu'ils veulent donner à des paroles que je n'ai jamais pensées, loin des les avoir dites. Ce déplaisir m'est d'autant plus sensible, que je sais que l'outrage qu'on me fait regarde la royale Maison de Savoie: c'est de là, Madame, que j'espère que Votre Altesse Royale me continuera l'honneur de sa protection. J'en reçois de grandes preuves par les

ordres qu'il lui a plu donner à Monsieur son ambassadeur. Je lui en rends très humbles grâces, comme de la part qu'il lui plait prendre en une affaire qui me touche si sensiblement, et où je demeurerai ferme à soutenir mon innocence, quelques procédures que l'on fasse contre moi. Votre Altesse Royale est si judicieuse qu'elle ne donnera pas facilement créance aux bruits du monde, si généreuse qu'elle ne diminuera pas la bonté qu'elle a pour moi. Je l'en supplie très humblement et de croire que je suis avec toute sorte de soumission et de respect, Madame, de V.A.R. *etc.*

**Maria di Borbone a Luigi XIV. Parigi, s.d. [marzo 1680]**

Sire.

J'ai informé ma belle-fille de ce que V.M. me fit l'honneur de me dire à mon dernier voyage de Saint Germain. Elle est si sensiblement touchée d'avoir pu estre soupçonnée, qu'elle demande pour toute grâce à V.M. la permission de venir se mettre dans telle prison, qu'il lui plaira de lui ordonner, jusqu'à ce qu'elle soit pleinement justifiée dans l'esprit de V.M., d'où dépend tout le bonheur ou malheur de sa vie. Et cela est si vrai, Sire, qu'elle m'avoit envoyé un placet écrit de sa main, qui contient ce que j'ai l'honneur de vous dire, mais que je n'ai osé, par respect, lui envoyer, sans en avoir la permission. Au nom de Dieu, Sire, faites réflexion aux malheurs de ma Maison, et que V.M. trouve bon que sa justice et sa bonté soit incessamment implorée.

**Olimpia Mancini a Luigi XIV.  
Namur, s.d. [febbraio 1680]**

Sire.

Je supplie V.M. de croire que, si je me suis servie de la permission qu'elle m'a donnée, de sortir de son Royaume,<sup>1</sup> ce n'a été que pour fuir les horreurs d'une prison capable d'effrayer le courage le plus assuré, espérant que mon innocence étoit d'elle-même assez forte, pour surmonter les impostures que l'on m'a suscitées. Je peux dire, Sire, que les variations de la Voisin et les recherches inutiles que l'on a faites pour trouver quelque apparence du crime contre moi, ont effacé les impressions hideuses que mes ennemis avoient pris soin de donner dans les pays estrangers, et que ceux qui avoient eu la plus méchante opinion de moi sont ceux qui sont le plus persuadés de mon innocence. Mais à quoi tout cela me sert-il, Sire, puisque V.M. est le

<sup>1</sup> Olimpia Mancini voleva allontanare da sé il sospetto di aver lasciato la Francia senza il consenso del sovrano, azione che era considerata un crimine.

seul dans l'esprit duquel je veux être justifiée, et que mes ennemis peuvent lui dire, si elle n'a rien à craindre sur aucun sujet, pourquoi ne revient-elle pour le représenter. Pour leur ôter tout prétexte de me nuire sur ma retraite, je demande à V.M., Sire, de m'accorder la permission de m'aller mettre en prison, afin de lui faire connoître que l'idée ne m'en paroît pas si affreuse, que de me voir soupçonnée du plus grand Roi du monde. C'est une grâce, Sire, que j'espère que vous ne refuserez pas à une personne que vous avez honorée plusieurs années de l'amitié de V.M.

**Maria di Borbone alla duchessa di Savoia.  
Parigi, 25 dicembre 1680**

Madame.

À l'heure qu'il est, V.A.R. aura déjà appris la surprenante nouvelle du mariage de mon petit-fils le comte de Soissons, qui me fut annoncée de la part du Roi dimanche dernier. J'en devois aussitôt rendre compte à V.A.R., mais la violence de la douleur que j'en ressentis me mit tellement hors de moi-même, que j'en fus incapable. Et depuis, j'ai conçu tant d'horreur de la témérité de ce prince, qui a osé se marier sans le consentement de V.A.R., sans ma participation et à l'insu de toute la parenté, que mon indignation contre lui n'aura autre terme que celui de ma vie. Il a trahi le respect qu'il devoit à V.A.R., et l'amour que je lui portois. Il s'est rendu indigne de ses grâces et de mes soins, s'étant mésallié comme il a fait, sans autre fondement que son caprice, mais non pas sans honte à toute la Maison. Je rougis pour lui d'avoir si impunément trompé par ses lettres V.A.R., et nous par de si grands serments qu'il nous a toujours fait du contraire. Il nous sembloit par-là que nous ne devions point douter de sa sincérité: mais c'est ainsi qu'il nous a joués et jetés dans un abîme d'angoisses. Je ne sais pas, Madame, si je pourrai survivre à ces mortelles atteintes, qui surpassent mes forces; mais auparavant que d'y succomber, je serois ravie d'y mettre ordre, en suppliant très humblement V.A.R. de goûter et approuver l'expédient que j'ai trouvé, de faire que le prince de Carignan mon fils se marie, et que V.A.R. ait la bonté de le disposer à cela, n'étant pas juste que la succession des biens passe à des ingrats et à des indignes. J'ai commencé par moi-même à le déshériter, et il n'est pas incompatible qu'il soit exclu de toutes prétentions de la Royale Maison, vu qu'il y en a déjà des exemples, et qu'il n'est pas juste que les enfants qui peuvent provenir d'un tel mariage jouissent d'aucune prérogative, ni des apanages du pays. Si V.A.R. voudra bien faire examiner cette affaire, dans laquelle elle y a tant de part, elle trouvera de quoi satisfaire à l'affront commun, et à la justice que je lui demande. C'est le seul espoir qui me reste pour soulager mon âme outrée, espérant qu'il lui plaira de me consoler par ces grâces que je



lui demande, et d'avoir compassion de moi et de mes autres enfants, étant avec toute la plus respectueuse et la plus inviolable fidélité que je dois, Madame, de V.A.R. *etc.*

**Maria di Borbone a Ludovica di Savoia.  
Parigi, 25 dicembre 1682**

Madame.

Le malheureux mariage qui a fait le comte de Soissons, en épousant une bâtarde avec tant de disproportion de qualité, à l'insu de tout le monde et contre le respect qu'il devoit à Madame Royale, à qui il avoit promis par écrit le contraire, m'a causé une effroyable surprise et de très cruelles douleurs. Je prends la liberté de le faire à V.A. pour exciter sa compassion envers moi, puisqu'elle a toujours eu la bonté de prendre tant de part à tout ce qui me touche. J'en écris mes sentiments à M.R. et l'expédient de faire marier le prince de Carignan mon fils. Je supplie V.A. de coopérer aussi à me consoler par ce moyen, et de croire que je serai toute ma vie avec respect, Madame, de V.A. *etc.*

**Luisa Cristina di Savoia-Carignano a Emanuele Filiberto  
di Savoia-Carignano. Parigi, 21 gennaio 1683**

Serenissimo Signor mio Signor fratello osservandissimo.

Accuso con questa l'humanissima lettera di V.A.S. delli 9 corrente, e secondo il suo contenuto le replico che l'afflittissimo stato della Serenissima nostra madre sarà sempre incapace di ricevere altra consolazione che quella che V.A.S. le può apportare, coll'adempimento del matrimonio che le ha scritto. Ed in effetti la grande speranza che ne concepisce le mitiga già in parte l'amarezza del suo dolore. Pensi hora V.A.S. come si rinforzerebbe ancora la sua vita quando ciò segua, e quale sarà il nostro giubilo di vedergliela in tal modo prolungata di molti anni, sendone V.A.S. l'autore, e sodisfatta nel modo che da lei gli è stata fatta la propositione da terminarsi con l'approvazione di chi si conviene. Questa, V.A.S. sa che non è fatta né desiderata per capriccio, bensì per mera necessità di cancellare la macchia che Monsieur il conte ha fatta all'honore della Casa. Già tutto il mondo n'è stomacato, e tante sono le derisioni che se ne fanno, che non v'è altro espediente da rimediarsi. Ci vuole dunque una più vigorosa e pronta risoluzione, che tale è l'obbligo nostro. Già la Serenissima nostra madre lo deseredita per tutto quello dipende da lei in queste parti: per conto poi di quella parte di eredità sopra cui v'è la substitutione, sta a V.A.S. mettervi ordine. E quando queste dimostrazioni non fossero bastanti, vi sarebbe la ricerca da farsi dell'esclusione

dalla successione, da farsi per via de' magistrati di S.A.R., che non è cosa nuova nella nostra Casa. Mentre il simile già seguì nella persona del padre d'Emanuel Filiberto, che sposò una Lascaris;<sup>2</sup> e di più levargli gli appannaggi e pensione di V.A.S., che confermerà al mondo l'orrore ch'habbiamo havuto del matrimonio di esso Monsieur il conte. S.M. stessa non ne parla in modo alcuno, e pare ch'anche col suo tacere sii di questo sentimento.

Tutti questi principi del Sangue che ci vengono vedere ci assicurano della parte che pigliano nelle nostre risoluzioni, e che perciò non vanno né anderanno in casa sua. È vero che la sua sposa è stata ultimamente alla corte per la seconda volta, ma non senza pene et intrichi, perché né la Regina né Madama la Delfina la puonno vedere volentieri, e da Bruxelles si scrive sempre la continua costernazione di Madama la contessa [...]. E le bacio con tutto il cuore le mani.

### **Luisa Cristina di Savoia-Carignano a Emanuele Filiberto di Savoia-Carignano. Parigi, 29 gennaio 1683**

Serenissimo Signor mio Signor fratello osservandissimo.

Ho ricevuto quanto V.A.S. si è compiaciuta scrivermi in quest'ultimo ordinario circa le occorrenze della nostra Casa. Tralascio perciò la replica delle ragioni di indurla con maggior premura a maritarsi, poiché suppongo già a bastanza da lei conosciuta la necessità. Mi dà pena l'esito del tempo che V.A.S. domanda per pensarvi, stante che ogni lunghezza non può esser che pericolosa e nociva a quella prontezza con cui si devono rimediare l'offese dell'honore. Posto dunque ch'è cosa da fare, faccialo V.A.S. col minor ritardo si potrà, e in qualsivoglia modo le piacerà, con libertà eziandio dell'elettione, quando non inclinasse alla proposta fattale.

Sono d'un humore così strano i nostri nepoti, che a voler vivere con essi sarebbe una troppo grande miseria. E lo sperimento anche nuovamente con una lettera di cui, dopo tant'anni, m'ha favorito Madama la contessa, facendomi palese con essa l'inganno nel quale l'ha trattenuta per così lungo tempo Monsieur il conte, con mille menzogne e artifici, per seminar tra la zizania e l'avversione, facendole sempre di me cattivi officii, et dichiarandosele di non tradirmi colla finta apparenza del suo affetto che per servirsi del mio mezzo, a fine di tirar dalla Serenissima madre tutti quei soccorsi che ha havuto. E per questo cerca la sua a riconciliarsi meco. Io non vedo hora che vi sia mostro maggiore d'ingratitude al mondo. Sta a V.A.S. a rimediarvi

<sup>2</sup> Riferimento ad Anna Lascaris di Tenda, che sposò non il padre di Emanuele Filiberto duca di Savoia ma Renato di Savoia, figlio legittimato del duca Filippo II di Savoia, il quale nel 1503 fu scacciato dal ducato dal fratellastro Filiberto II e privato dei suoi diritti dinastici.

con molta nostra consolatione e sollievo della penosa vita della nostra Serenissima madre. Et all'A.V.S. bacio con divoto cuore le mani.

**Maria di Borbone a Emanuele Filiberto  
di Savoia-Carignano. Parigi, 29 gennaio 1683**

Carissimo figliolo.

Ho ricevuto le vostre lettere a me gratissime per la vostra disposizione al mio compiacimento. Ma come non vi scorgo quella prontezza e determinazione che richiede il caso, sono costretta replicarvi da vera madre: che trattandosi qui di riparazione d'honore della famiglia, di conseguenza allo Stato, e d'unico ristoro alla mia afflittissima vita, non è tempo di pensarvi tanto, né d'admetter nell'animo vostro ragioni di scansare o di prolungare. A questo punto, non potete senza biasimo tirarvi indietro: bisogna maritarvi e dichiararvene il più tosto che potrete. Io non so darvi un miglior consiglio, né aspettarvi da voi una più prudente risoluzione. Voi sapete troppo le ragioni che ci muovono ad appigliarci a questo partito per non farvene nuova deductione; che però stimo che vi atterrete a quelle, senza ricercare altri pareri, e così, desiderandovi dal Cielo ispirazioni conformi al bisogno, m'aspetto a migliori nuove da voi, e vi abbraccio con tutto il cuore.

Il n'y a pas de consolation pour moi que de vous voir marié.

**Maria di Borbone a Ludovica di Savoia.  
Parigi, 19 febbraio 1683**

Madame.

Les désordres de ma maison me causent toujours tant de troubles dans mon âme, que ne voyant point d'autre remède pour m'en délivrer, que le mariage du prince de Carignan mon fils, j'en ai encore écrit à M.R. pour l'avoir favorable en cette rencontre. Et dans la même pensée, je m'adresse à V.A. pour vous supplier très humblement de prendre part en cette affaire et donner les mains de tous côtés pour sa conclusion, tant pour soulager ma douleur, que pour réparer l'honneur de la Royale Maison. J'espère ce secours de la bonté de V.A., je le lui demande en grâce et je serai toute ma vie, avec autant d'obligation que de respect, Madame, de V.A. etc.

**Luisa Cristina di Savoia-Carignano a Emanuele Filiberto  
di Savoia-Carignano. Parigi, 7 giugno 1683**

Serenissimo Signor mio Signor fratello osservandissimo.

Resi subito, ricevuto lo spaccio di V.A.S., alla nostra Serenissima madre la sua lettera: la quale, attentamente letta, mi fece prima conoscere dalle lacrime, poi dai lamenti, che disperava di vederla maritata, secondo che s'accorge che il partito di Monsieur il conte travaglia incessantemente. L'accompagnai anch'io con un vivissimo dolore, che mi priva e del riposo della notte, e della pace nel giorno, nel rappresentarmi sempre davanti agli occhi che finalmente detto conte e Madama di Beauvais trionferanno della nostra Casa. Non mi stendo ad altro, poiché la Serenissima madre ne scrive ampiamente a V.A.S., e, quando non si trovi più ripiego a questo matrimonio, sarà poi ella obbligata a giustificare tutte le sue tentative, e non potrà far apparir le opposizioni di V.A.S. senza suo grave discapito. Piaccia a Dio di confonderne gli autori, et a V.A.S. bacio non senza dolore le mani.

**Maria di Borbone a Vittorio Amedeo II.  
Parigi, 7 febbraio 1684**

Monseigneur.

J'ai appris que le comte de Soissons avait brigué auprès du Roi pour faire demander à V.A.R., par Monsieur le marquis de La Trousse, d'avoir l'honneur d'épouser Mademoiselle en son nom. Et quoique je ne puisse me persuader que, après le malheureux mariage qu'il a fait, il lui soit permis de représenter la personne de V.A.R. à la célébration du sien, je ne laisse pas de la supplier très humblement de l'exclure de cette prétention indigne de lui. Et si le prince Philippe son frère, que je fais venir d'Angleterre pour cet effet, n'agrèait pas à V.A.R., il y aura d'autres princes qui seront ravis de cet honneur. Je me flatte que V.A.R. fera justice au zèle que j'ai pour la gloire de la Royale Maison, et au très profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, de V.A.R. *etc.*

**Maria di Borbone alla duchessa di Savoia.  
Parigi, 7 febbraio 1684**

Madame.

Le bruit qui court ici, que le comte de Soissons a fait prier le Roi pour parvenir, par le moyen de Monsieur le marquis de La Trousse, à obtenir la procuration de S.A.R. pour espouser en son nom Mademoiselle, a fait que je prends la liberté d'en écrire à V.A.R. pour lui représenter que la tâche qu'il fait à la Royale Maison par la lâche-

té de son mariage, et la réputation que pour cela il a perdu dans le monde, s'opposent entièrement à cette recherche. C'est pourquoi je supplie V.A.R. de ne pas permettre qu'il obtienne, pour se raccommo-der, un honneur dont il a fait si peu de cas en pareille rencontre. Et le mariage de S.A.R. est trop glorieux pour n'être pas fait sous de meilleurs auspices. C'est la grâce que je demande aussi à S.A.R., à laquelle j'écris que je fais revenir le prince Philippe, mon petit-fils, d'Angleterre pour en faire la fonction, si VV.AA.RR. le trouveront bon, et je suis avec la plus respectueuse soumission possible, Ma- dame, de V.A.R. *etc.*

**Maria di Borbone a Vittorio Amedeo II.  
Parigi, 18 agosto 1684**

Monseigneur.

Le prince de Carignan mon fils m'ayant fait savoir sa détermi- nation au mariage et le consentement que V.A.R. a eu la bonté de lui donner pour l'effectuer, je me sens obligée d'en porter mes très humbles remerciements à V.A.R., et la supplier très instamment d'ac- corder à mon âge cette consolation de vouloir bien donner les mains à sa conclusion. V.A.R. me fera sentir par-là plus vivement l'avantage de la Royale Maison que ma propre satisfaction, ayant toujours ap- préhendé que l'apanage du dit prince ne tombât entre les mains de gens indignes et hors de ses États. J'espère cette grâce de l'admi- rable conduite et prévoyance de V.A.R., à laquelle je suis, autant par devoir que par toute sort de soumission, Monseigneur, de V.A.R. *etc.*

**Maria Caterina d'Este a Francesco II d'Este. S.l.  
[Raconigi], 17 novembre 1684**

Serenissimo Signor mio Cugino e Padrone Osservandissimo.

Mancarei a me stessa et al particolare mio debito se non mi por- tassi subito, più con reverente affetto che con i caratteri, ad incli- narmi a V.A.S. per ragguagliarla del felice arrivo in Raconigi, doppio esser stata accolta lungi da Maiano tre miglia dal S. Signor princi- pe, accompagnato da dodici cavalieri, in distanza del mio soggiorno di due giornate. Il Signor principe è tutto affabilissimo, è tutto cuo- re e di tratto conserva splendidezza, ma il tutto però senza ordine. Ma ritrovo sempre maggior infelicità che, oltre d'esser sordo, non in- tendersi che a mezze parole che non sa scrivere da sé: onde ogni mio sentimento più recondito non posso conferirglielo, che non venga da altri risaputo. Ho obbedito, ho consacrato la mia volontà alle sodisfa- zioni del Serenissimo Duca di Modena, ho secondato i saggi pareri di V.A.S., e ciò è l'unico sollievo nella affannosa mia sfortuna e ramarico

continuo. Ho così vive nel cuore le parole che V.A.S. m'ha dispensato che fino avrò vita conserverò il mio cuore disposto a' cenni di V.A.S.

**Maria di Borbone a Cesare Ignazio d'Este.  
Parigi, 29 dicembre 1684**

Monsieur.

J'ai toujours fait tant d'estime de votre Maison, et vous l'ai témoigné en tant de rencontres, que je dois présumer que vous en êtes fort persuadé, ainsi que moi de votre amitié. Vous croirez donc bien à cette heure que je ressens une joie extrême du mariage fait entre la princesse votre sœur et le prince mon fils, parce que je suis sûre que vous la ressentez de même, et que vous n'avez pas moins de satisfaction que moi de ce renouvellement d'alliance et d'amitié, qui fait que je chéris votre personne avec encore plus d'empressement qu'auparavant. Faites-en autant, je vous prie, envers moi, et je serai toute ma vie avec ces sentiments.